

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le huit du mois de juin, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 juin 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe à partir de 20h35

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Était absente excusée :

Mme Murielle ROCHE (procuration à M. Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Modification des statuts du SICECO:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 avril 2012, le comité du SICECO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la liste de ses attributions.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération du Comité syndical qui précise que le Syndicat exercera, en lieu et place des communes adhérentes qui lui auront transféré la compétence, l'organisation du service public comprenant la création et l'entretien de ces infrastructures.

L'exploitation sera à la charge de la commune (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs...).

Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

*Arrivée de M. Arnault MERLE à 20h15.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 18 avril 2012

Approuve la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité en date du 18 avril 2012,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité.

### Subvention aux associations :

✓ **L'amicale des sapeurs-pompiers de Pontailier-sur-Saône** sollicite une subvention pour le fonctionnement de sa **section « Jeunes Sapeurs-Pompiers »**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'octroi d'une subvention de 100 € à la section « Jeunes Sapeurs-Pompiers » de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Pontailier-sur-Saône.

✓ **L'entraide cantonale** distribue une fois par semaine, tout au long de l'année, des colis pour venir en aide aux familles les plus démunies du canton de Pontailier-sur-Saône. Cette distribution se fait en étroite collaboration avec les assistantes sociales du Conseil Général qui évaluent leurs besoins.

Pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission, Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 100 € en faveur de l'entraide cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une aide financière de 100 € en faveur de l'entraide cantonale.

✓ **Le Souvenir Français** sollicite, chaque année, une subvention auprès de la commune de Viervesge pour lui permettre d'entretenir et de fleurir les tombes des morts pour la France de notre commune chaque 1<sup>er</sup> novembre. De plus, une opération de remise en état des tombes des morts pour la France va être mise en œuvre cette année sur l'ensemble du canton.

Étant président de cette association, Monsieur Alain CHARLET ne peut participer aux débats et au vote et sort en laissant la place à Madame Mireille THIEBAUD, deuxième adjointe.

Compte tenu du but de l'association, Madame Mireille THIEBAUD propose d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 100.00 €

## Ventes de bois :

Monsieur le Maire informe le conseil de la vente le 12 juin prochain des lots suivants de la forêt communale :

- ✓ Parcelles 6 et 7 : 57 chênes pour un volume de 158 m<sup>3</sup>
- ✓ Parcelle 29 : 175 frênes pour un volume de 376 m<sup>3</sup>
- ✓ Parcelle 30 : 263 frênes pour un volume de 539 m<sup>3</sup>
- ✓ Parcelle 43.1A : 474 peupliers pour un volume de 590 m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire laisse le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait et espère que les ventes pourront se réaliser cette année.

## Recensement de la population 2013 :

Le recensement de la population aura lieu à partir du 17 janvier 2013 et devra se terminer pour le 16 février.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

*Arrivée de Mme Murielle ROCHE à 20h35.*

Monsieur le Maire a désigné Madame Mireille THIÉBAUD au poste de coordonnateur communal et devra recruter un agent recenseur, qui ne peut pas être un élu.

Courant octobre 2012, l'INSEE communiquera à chaque commune la dotation forfaitaire attribuée et qui devra être inscrite au budget 2013. Les dépenses liées au recensement (principalement la rémunération de l'agent recenseur) seront également à inscrire au budget.

## Questions diverses :

### ✓ **Remplacement de M. André JOSSERAND**

La CNRACL ne s'est toujours pas prononcé sur le départ en retraite d'André JOSSERAND.

Afin de prévoir un remplacement pour les congés d'été et le départ en retraite, pour nous permettre de palier aux charges de travail en attendant un recrutement véritable, Monsieur le Maire propose qu'un contrat CDD soit proposé pour 12 semaines (3 mois) dont une première semaine avant son départ pour qu'il ait le temps d'informer son remplaçant.

Les habitants de la commune seront privilégiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour un contrat CDD de 12 semaines maximum et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### ✓ **Concert**

L'ensemble ClairObscur Lyrique, composée de Sylvie MONOT et Audrey DUMONT, a souhaité organiser un concert dans l'église de Vielverge pour la fête de la musique. Monsieur le Maire, en accord avec Monsieur le Curé, a donné son autorisation.

Le concert aura lieu le jeudi 21 juin à 20h30 et l'entrée sera gratuite avec une participation libre. Notre seul concours est de faire de la publicité et d'aider à l'installation du piano.

Le programme musical sera baroque, composé d'œuvres de Pergolèse, Porpora, Haendel, Scarlatti, Vivaldi, etc...

#### ✓ **Travaux logements communaux**

Monsieur le Maire a rencontré Jean-Emmanuel BESSON et Jean-Paul HARDUIN, architectes, le jeudi 7 juin.

En raison du changement de statut de Monsieur BESSON qui a arrêté son activité libérale au 31 décembre 2011 pour se constituer en SARL avec un associé dans le cadre de la société « Atelier Dedans Dehors », il convenait de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

L'Avant-Projet Définitif devrait nous être remis vers le 15 juillet.

#### ✓ **Subventions à recevoir**

Le Conseil Régional a examiné favorablement notre demande de subvention pour la conversion d'un ancien taillis sous futaie en futaie de Chêne et nous octroi la somme de 2 830.00 €.

Le Conseil Général considère notre dossier de demande de subvention, pour les travaux de la parcelle 2, complet et instruira le dossier.

#### ✓ **Élections législatives**

Pour le second tour, puisqu'une seule réponse a été donné à Monsieur le Maire, les vacations auront lieu de 08h00 à 10h45, de 10h45 à 13h30, de 13h30 à 16h15 et de 16h15 à 19h00.

#### ✓ **Questionnaire Assainissement**

Les questionnaires ont été distribués à tous les propriétaires du village mercredi. À aujourd'hui, sept questionnaires ont été retournés en mairie. Les résultats seront communiqués lors d'une réunion des habitants courant septembre.

#### ✓ **Plan Communal de Sauvegarde**

La Préfecture a rappelé à la commune que le PCS devait être réalisé pour fin 2010 au plus tard. Seules 30 % des communes de Côte d'Or qui doivent le réaliser en raison soit d'un PPRI, soit d'un PIS particulier ont tenu leurs engagements.

Le DICRIM, constituant la première partie du PCS, a été réalisé dans les temps et a été présenté aux habitants. Il conviendra néanmoins de le reprendre pour le modifier selon les derniers textes de loi.

La commission ad hoc sera réunie prochainement pour se répartir la charge de travail.

#### ✓ **Gravière**

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) n'est toujours pas venu vérifier la remise en état par la société HOLCIM de la gravière, en conséquence nous ne pouvons pas encore en reprendre possession.

Néanmoins, Monsieur le Maire a demandé à Mesdames Mireille THIÉBAUD et Corinne CORTOT de commencer les démarches pour pouvoir envisager l'ouverture de l'étang réservé à la pêche et il leur donne la parole.

Madame Mireille THIEBAUD a contacté la Fédération de Pêche de Côte d'Or, qui l'a invitée à s'adresser à la Direction Départementale des Territoires. La DDT a répondu qu'il fallait dans un premier temps être en possession de l'étang avant d'aller plus loin dans les démarches.

✓ **14 juillet**

Les lots qui seront offerts aux habitants ont été achetés par Mesdames Murielle ROCHE et Mireille THIEBAUD cette semaine.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET